



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du Lundi 17 Décembre 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1<sup>er</sup> Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 0.2, 0.3, 0.4, 0.5, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.11, 1.1.12, 1.1.13, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 7.9, 7.10, 7.11, 7.12, 7.13, 7.14, 7.15, 7.16, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 2.10, 2.11, 2.12, 2.13, 2.14, 2.15, 2.16, 2.17, 9.1, 9.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h45.

**Étaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : M. Alain PARIS représenté par Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 6.8), Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'au 0.2), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 3.1), M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSPERRIN, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON (à partir du 3.1), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX (à partir du 0.5), Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 2.1), M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 8.1 et jusqu'au 0.5), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE (jusqu'au 7.6), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINÉAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT représenté par Mme Andrée ANTOINE Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (jusqu'au 7.14) Chauxenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'Ognon : M. Jean-François MENESTRIER Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY (à partir du 3.1) Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : M. Claude PREIONI représenté par Mme Françoise GILLET Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Les Auxons : M. Jacques CANAL Mamirole : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaudefontaine : M. Jacky LOUISON Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 4.3) Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 5.3) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Vesemes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER représentée par M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 3.1)

**Étaient absents :** Arguel : M. André AVIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guericc CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, M. Yannick POUJET Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champoux : M. Philippe COURTOT Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Gennes : Mme Thérèse ROBERT La Vèze : Mme Catherine CUNET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Mery-Vieille : M. Philippe PERNOT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET, M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Vaire : M. Jean-Noël BESANCON Venise : M. Jean-Claude CONTINI

**Secrétaire de séance :** M. Yves MAURICE

#### Procurations de vote :

**Mandants :** A. AVIS, E. ALAUZET, P. BONNET, E. BRIOT, C. CAULET, Y.M. DAHOUI, C. DELBENDE, L. FAGAUT, O. FAIVRE-PETITJEAN, M. LEMERCIER, C. MICHEL, T. MORTON (jusqu'au 4.7), M. OMOURI, Y. POUJET, G. PACAUD, C. BOTTERON (à partir du 7.15), M. JASSEY (jusqu'au 4.7), S. RUTKOWSKI, P. CORNE, D. PARIS, P. CONTOZ, P. BELUCHE, J.M. BOUSSET, A. GROSPERRIN, P. ROUTHIER, Y. DELARUE, A. LORIGUET

**Mandataires :** M. DONEY, C. THIEBAUT, J. GROSPERRIN, E. MAILLOT, F. PRESSE, R. REBRAB, C. LIME, M. SEBBAH, L. CROIZIER, D. POISSENOT, N. BODIN, M. LOYAT (jusqu'au 4.7), C. WERTHE, M. ZEHAF, A. BLESSEMAILLE, Y. GUYEN (à partir du 7.15), G. ORY (jusqu'au 4.7), J. CANAL, J. LOUISON, R. STEPOURJINE, J.Y. PRALON, T. JAVAUX, F. BAILLY, D. PAINÉAU, Y. MAURICE, J. KRIEGER, F. TAILLARD

Délibération n°2018/004546

Rapport n°7.10 - Demande de subvention pour le projet de réhabilitation de la base de loisirs d'Osselle

## Demande de subvention pour le projet de réhabilitation de la base de loisirs d'Osselle

**Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président**

**Commission : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique**

Inscription budgétaire	
BP 2019 et PPIF 2019-2023 « schéma aquatique : Aménagement plan eau structurant à Osselle PHASE 1 »	Montant de l'opération : 485 800 € HT soit 582 960 € TTC
<i>Sous réserve de vote du BP 2019 et PPIF 2019-2023</i>	

### Résumé :

Les élus du Grand Besançon ont décidé de créer une base de loisirs multi-activités d'envergure communautaire à partir de la base existante d'Osselle, dont la CAGB a repris la compétence en avril 2017.

Le projet est soumis à de nombreuses procédures réglementaires relativement longues du fait d'un site contraint (zone inondable notamment). Par ailleurs, le Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Osselle-Routelle est en cours d'élaboration, avec une approbation prévue à la mi-2020.

Tenant compte de ces impondérables, parallèlement à la validation des principes d'aménagement, le comité de pilotage a validé le calendrier suivant :

- Phase 1 : 2019 : réhabilitation, amélioration et mise en sécurité du site dans le cadre de la reprise en gestion de la base et du périmètre maîtrisé par la CAGB, en vue des saisons 2019 et 2020. Cette première étape, bien que transitoire, doit toutefois permettre de donner un nouveau visage et une nouvelle image au site en améliorant la qualité de l'offre faite au public. Une communication sur le futur projet (phase 2) sera également proposée durant ce temps 1.
- Phase 2 : 2021 et années suivantes : mise en œuvre du projet plus ambitieux nécessitant la reconstruction des bâtiments d'accueil, suite à obtention des autorisations réglementaires et d'urbanisme. Le programme de cette phase 2 reste à arrêter, les études environnementales et de programmation étant encore en cours.

L'ensemble du projet a été priorisé par la Région (contrat métropolitain) et fait l'objet d'une sollicitation auprès du Département (C@p25).

Suite à la validation du programme de la phase 1 par le comité de pilotage dédié, et compte-tenu de l'urgence des travaux à réaliser (programmés de fin 2018 au printemps 2019), il est donc proposé de solliciter dès à présent les financements concernant la phase 1 amenée à intervenir très rapidement dont le montant prévisionnel est de 485 800 € HT.

## I. Contexte

### A. La commande politique des élus du Grand Besançon : offrir un espace de baignade de qualité en milieu naturel à la population du Grand Besançon et touristes locaux

De 2014 à 2016, le Grand Besançon a conduit une étude prospective, en groupement de commandes avec la Ville de Besançon, visant à élaborer un schéma des équipements aquatiques sur son territoire. À travers cette étude, menée par les cabinets H<sub>2</sub>O/Propolis, le Grand Besançon se questionnait notamment sur la faisabilité d'un projet de plan d'eau d'agglomération permettant de répondre à la forte demande des habitants, mais également de compléter l'offre touristique du territoire et de renforcer son attractivité.

En effet, il est constaté depuis de nombreuses années, un manque patent d'un site de loisirs majeur, propice à la baignade, à la promenade et à la détente sur le territoire de l'agglomération, notamment en période estivale.

L'étude a conclu au potentiel de développement du site d'Osselle qui accueille déjà une base de loisirs localisée sur la Commune d'Osselle-Routelle (les Communes d'Osselle et de Routelle ont fusionné au 1<sup>er</sup> janvier 2016). Cette étude a mis en évidence un certain nombre de propositions d'aménagement et d'équipement qui ont été présentées aux élus du Grand Besançon, et aux élus et habitants d'Osselle-Routelle, ainsi qu'aux différents acteurs et usagers de la base de loisirs (ex. Fédération de Pêche, Carrières de l'Est, VNF).

Suite aux conclusions de l'étude prospective, les élus du Grand Besançon ont décidé de créer une base de loisirs multi-activités d'envergure communautaire sur le site existant d'Osselle. Le projet a alors été déclaré d'intérêt communautaire et un périmètre de projet a été arrêté par délibération du 23 février 2017.

Par délibération du 30 mars 2017, la CAGB a adopté une convention avec la commune d'Osselle-Routelle afin de définir :

- les conditions de mise à disposition au profit de la CAGB, des biens communaux nécessaires à la gestion et l'exploitation de la base de loisirs actuelle,
- les conditions des transferts de contrats concernant la gestion de la base de loisirs,
- les conditions de substitution de la CAGB à la commune dans tous les droits et les obligations attachés à cet équipement,
- les conditions des transferts des charges.

L'objectif politique en termes de calendrier a été fixé en deux phases :

- Phase 1 : Une livraison préalable pour l'été 2019, de la partie baignade « rénovée » (baignade et jeux d'eaux) et du camping, voire d'autres éléments du projet si réalisables dans ce calendrier et au regard du budget dédié,
- Phase 2 : Une livraison de l'ensemble des équipements et aménagements du site à compter de 2021.

#### B. Calendrier du projet

- avril 2017 à avril 2018 : Démarches réglementaires et évaluation environnementale,
- octobre 2017 à septembre 2018 : Phase programmation et réalisation des études paysagères et architecturales. Programme de la phase 1 validée en comité de pilotage du 24 septembre 2018,
- fin 2018 à printemps 2019 : travaux de mise en sécurité, d'aménagement et de rénovation de la base de loisirs,
- juin 2019 : Ouverture de la plage rénovée et du camping (phase 1),
- années 2021 et suivantes : 2<sup>ème</sup> phase de travaux d'aménagement.

#### C. Ambition générale données au projet

Un Comité de Pilotage dédié à ce projet se réunit régulièrement pour valider l'ensemble des études de programmation du projet. Il a ainsi été acté de faire du site d'Osselle, le principal site d'activités de pleine nature de l'agglomération du Grand Besançon : « Les Lacs d'Osselle, la base nature du Grand Besançon pour s'amuser, découvrir et se ressourcer ».

L'environnement naturel du site et le cadre paysager doit être conservé tout en apportant loisirs et activités à la population. Ainsi, le projet global vise à décliner trois ambiances paysagères : loisirs (dédiées aux activités touristiques, baignade et camping notamment et où de nouveaux bâtiments devraient naître), nature (zone tampon, préservant l'environnement du site et le valorisant par des aménagements touristiques légers), espace sauvage (zone peu fréquentée à forte valeur écologique)

#### D. Montant prévisionnel du projet global

Le budget prévisionnel global de l'opération est de 7 millions d'euros. Le montant prévisionnel de la phase 1 est de 582 960 € TTC et fait l'objet du présent rapport en vue de l'attribution de financements du Département du Doubs, de la Région Bourgogne-Franche-Comté et d'autres partenaires éventuels.

## II. Détail du programme de travaux de la phase 1 faisant l'objet de la présente délibération

Lors du Comité de Pilotage du 24 septembre 2018, les élus membres du Comité de Pilotage ont validé le programme de la phase 1 et le lancement des travaux en vue d'une ouverture du site rénové en juin 2019.

Les objectifs attendus sont :

- de sécuriser le site et d'optimiser les équipements existants,
- d'apporter un nouveau souffle à la base de loisirs, le temps d'une transition avec un projet de base nature plus ambitieux à partir de 2021,
- de créer une nouvelle identité architecturale & visuelle sur les bâtiments existants avec un jeu de couleur inattendu (alternance de rouge et de blanc faisant référence l'univers de la plage et du chantier).

Toutefois, dès 2019, le public doit pouvoir bénéficier de services de qualité et être informé du futur projet, ainsi les principaux aménagements reposeront sur :

<b>Remise en état et mise en sécurité du site</b>
Entretien et nettoyage paysager du site (coupe, fauche, défrichage, ouverture de fenêtres paysagères autour du lac Prost, taille des ronces le long des cheminements...)
Démontage et évacuation équipements obsolètes (toboggan aquatique, buses dans le lac et cabanon avec pompe de relevage, douches extérieurs, aire de jeux, signalétique, candélabres, clôture, barbelés, édicule et cheminement béton...)
Diagnostic amiante
Condamnations des bâtiments non utilisés
<b>Traitement des clôtures</b>
Dépose des barbelés sur l'ensemble du site
Mise en place de ganivelle le long des clôtures simple torsion (non végétalisées) + Clôture type "mouton et poteau bois"
<b>Stationnement &amp; cheminement piéton</b>
Marquage au sol des places par traverses en chêne type chasse roue (x 230 places)
Modules poubelles avec 2 bacs pour tout venant & tri (x 3)
Installation de ganivelle pour marquer les limites du stationnement (x 100 ml)
Matérialisation cheminement piéton (enrochement, stabilisé, marquage passage piéton...)
<b>Parking-vélo</b>
Installation d'arceaux pour parking à vélo (20 unités pour 40 places)
Signalétique (1 panneau parking vélo)
<b>Point information</b>
Peinture murs extérieurs et débords de toiture : préparation (décapage et ponçage) et peinture en alternance rouge et blanc sur bardage (signal) ;
Panneaux d'infos visiteurs (plan du site, tarifs, activités, règlement, info diverses...)
<b>Signalétique</b>
Entrée de site + point info + signalétique directionnelle + communication grand projet + conception graphique
<b>Bar &amp; bâtiment existant</b>
Évacuation matériel vétuste stocké dans les locaux et démontage divers (bar, lambris, ...)
Rafraîchissement façades (décapage, reprises diverses et peinture rayé rouge et blanc)
Bar (Nouveau plan de travail, peinture, étagères)
Électricité : mise en sécurité des installations, ajout de prises, alimentation bar ;
Mobilier terrasse 120 couverts (sièges et tables en palettes, sièges hamac, transat, ...)
<b>Food truck</b>
Préparation d'une plateforme (avec sable stabilisé)
Alimentation électrique et alimentation en eau disponibles dans les bâtiments

<b>Terrain de boules et espaces extérieurs</b>
Création d'une terrasse extérieure en sable entre la terrasse couverte et le chemin principal (200m <sup>2</sup> ) avec bordures en chêne (40 ml)
Reprise du gravillon existant par un sable stabilisé pour le chemin principal et les espaces de circulations le long du terrain de boules et de l'aire de jeux (500m <sup>2</sup> )
Reprise du sablé et conservation des bordures du terrain de boules (150 m <sup>2</sup> )
Modules poubelles 2 bacs (x3)
<b>Aire de jeux</b>
Installation d'une aire de jeux originale ancrée au sol + sol amortissant de type sable ou copeau de bois + bordure bois périphérique + Mise en place de bancs (x3)
Plaine de jeux libre Création d'un terrain de beach-volley (8 x 16 m) en sable + aménagements des autres espaces adjacents
<b>Billetterie</b>
cabane réalisée par la Maison de l'Architecture
Caisse enregistreuse avec terminal de paiement + Mobilier
<b>La plage</b>
Requalification de la plage : remplacement du sable et extension + engazonnement
<b>La baignade</b>
Ligne délimitation des zones de baignade avec bouées d'amarrage et poids morts
Installation d'un ponton/plongeoir-mur d'escalade
<b>Le poste de secours &amp; douches extérieures</b>
Tranchée AEP douches extérieures + réfection dallage et installation de 3 colonnes de douches
Poste de secours : Décapage et peinture des murs extérieurs en rayure rouge et blanc + Mise en place d'un béton de propreté + platelage bois sur la terrasse + équipements de sécurité
<b>Les espaces de pique-nique</b>
Installation de tables de pique dont PMR + Installation de BBQ collectif (x2) ancré au sol vers la plaine de jeux
Modules de poubelles 2 bacs (x 8) à répartir entre les espaces piques nique et la plage + Installation poubelles à verre + composte au niveau de la billetterie
<b>Le camping</b>
Marquage emplacement par piquets bois + numérotation des emplacements
Retraitement sommaire du cheminement (stabilisé)
Signalétique : 1 panneau plan du camping, 4 panneaux directionnels
<b>Les sanitaires</b>
Nettoyage complet et décapage de toutes les surfaces + Peinture murs enduits - blanc
Mise en place d'une porte avec digicode pour réserver l'accès douche aux campeurs
Surélévation bac à vaisselle + mise en place d'un plan de travail latéral
Remplacement lavabo par évier 2 bacs + égouttoir
Électricité : Remplacement luminaires par Leds, vérification de tous les interrupteurs et prises
Plomberie : vérification complète
Ventilation : nettoyage des grilles & filtres extracteur
Miroir + tablette pour chaque lavabo + Étagère + poubelle (espace vaisselle) + 3 patères dans chaque douche + raclettes + installation d'un siège+ barre de relevage douche et WC PMR
<b>Camping : Aire BBQ / Pique-nique</b>
Installation de tables de pique-nique simple ancré au sol (x 5)
Installation de BBQ collectif (x1) ancré au sol
Modules poubelles 3 bacs : tout venant, tri, verre (x3)
<b>Tour du lac Prost</b>
Défrichage, ouvertures paysagères, entretien des berges, et sentier enherbé à créer par fauchage
Amélioration du passage à gué avec apport matériaux (ex : pierres plates)
Signalétique directionnelle + balisage (panneaux, poteaux acacia)

Mobilier : 5 bancs + 5 modules poubelles 2 bacs
<b>Les accès</b>
Dispositif anti-intrusion type rochers ou barrière levante pour accès entretien seul (x3)

Par ailleurs, le comité de pilotage a adopté le fait d'avoir recours à un prestataire extérieur pour gérer et entretenir le site via un marché de gestion. Ce prestataire aura la possibilité d'offrir en plus des activités plage et camping, des animations et événements culturels, naturels ou sportives, ainsi que d'apporter un service de petite restauration de qualité.

### III. Budget prévisionnel des travaux

Travaux	Interventions	Matériel	
Remise en état et mise en sécurité du site	19 500 €		
Traitement des clôtures	6 500 €		
Stationnement & cheminement piéton	22 750 €		
Point infos	1 500 €		
Parking-vélo	6 250 €		
Signalétique	19 200 €		
Bar & bâtiment existant	26 000 €	30 000 €	
Plateformage food truck	1 000 €		
Terrain de boules et espaces extérieurs	17 500 €		
Aire de jeux	84 500 €		
Billetterie	20 000 €		
La plage	50 500 €		
La baignade	31 500 €		
Le poste de secours & douches extérieures	17 500 €	8 300 €	
La plaine de jeux libre	7 000 €		
Les espaces de pique-nique	44 500 €		
Le camping	12 200 €		
Les sanitaires	16 000 €	5 700 €	
Camping : Aire BBQ / Pique-nique	11 400 €		
Tour du lac Prost	19 000 €		
Les accès	7 500 €		
<b>TOTAL</b>	<b>441 800 € HT</b>	<b>44 000 € HT</b>	<b>485 800 € HT</b>
	<b>530 160 € TTC</b>	<b>52 800 € TTC</b>	<b>582 960 € TTC</b>

### IV. Plan de financement prévisionnel et aides sollicitées

Dépenses éligibles HT		Recettes HT			
Travaux	441 800 €	Financeurs	Région BFC - contrat de développement métropolitain	18%	87 444€
Matériel	44 000 €		Département du Doubs	15%	72 870€
			Sous total	33%	160 314 €
		Autofinancement	Grand Besançon	67%	325 486 €
<b>Total</b>	<b>485 800 €</b>	<b>Total</b>		<b>100%</b>	<b>485 800 €</b>

Le Grand Besançon s'engage à prendre à sa charge les financements non acquis et/ou à chercher des financements complémentaires auprès d'autres partenaires.

**M. A. BLESSEMAILLE(2), conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.**

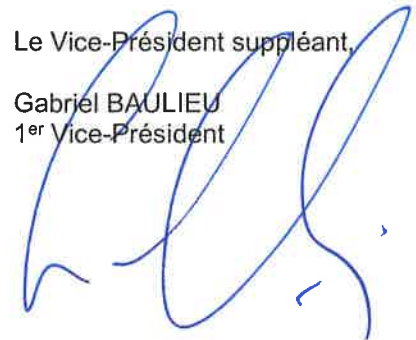
**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- **se prononce favorablement sur le plan de financement de la phase 1 des travaux de réhabilitation de la base de loisirs communautaire d'Osselle et de son camping,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès du Département du Doubs, de la Région Bourgogne-Franche-Comté et d'autres financeurs potentiels, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.**

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2

Préfecture du Doubs

Reçu le 21 DEC. 2018



Contrôle de légalité